



AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière que le conseil municipal de la municipalité de Ferme-Neuve tiendra à huis clos ses prochaines séances par vidéoconférence, et ce, pendant toute la période où le conseil municipal sera autorisé à siéger à huis clos.

QUE lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

QUE l'enregistrement de la séance sera publié sur le site internet de la municipalité dans la section procès-verbaux au cours des jours suivants la séance.

Donné à Ferme-Neuve, ce 1^{er} jour du mois d'octobre 2020.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies entre 9 h et 16 h, le 1^{er} jour du mois d'octobre 2020, à chacun des endroits suivants : au bureau municipal et à l'entrée du centre sportif Ben-Leduc.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^{er} jour d'octobre 2020.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière